
Agence Technique Départementale 36

La présente décision affichée le : - 7 AVR. 2017 est exécutoire depuis cette date.	DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE <i>Séance du 17 mars 2017</i>
--	---

**Objet : 5 / DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DES COMMUNES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'AGENCE**

L'an deux mille dix sept, le 17 mars à 17 heures 40, l'Agence Technique Départementale 36, convoquée le 1er mars 2017, s'est réunie dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département sous la Présidence de Mme Nadine BELLUROT.

Etaient présents : 72 membres sur 190

Pour le collège des communes, étaient présents : **64** membres sur 175

Ont donné pouvoir : **2**
- collège « *communes* » :

M. Jean-Louis CHEZEAUX à M. Louis De FARALS

M. Christian BOISLAIGUE à M. Jean-Marie BONAC



Le Conseil d'Administration comprend seize membres :

- huit représentants du Département,
- six représentants des Communes désignés par le collège des Communes,
- deux représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) désignés par le collège des EPCI.

M. Jean-Pierre DUPUY, représentant désigné de la commune de FONTGOMBAULT, a été désigné membre du Conseil d'Administration de l'ATD 36 par délibération n° AG_2 du 16 février 2015.

Suite à la démission du Conseil municipal de FONTGOMBAULT de M. DUPUY, cette commune, par délibération n° 2017-006 du 22 février 2017, a désigné M. Louis de FARALS pour la représenter au sein de l'Agence Technique Départementale 36.

L'article 12 des statuts stipule que : " *si les membres perdent la qualité en vertu de laquelle ils ont été désignés, ils cessent immédiatement de faire partie du Conseil d'Administration. Dans ce cas, ainsi que suite à un décès ou à une démission, le collège concerné de l'Assemblée Générale élit, pour la durée restante du mandat interrompu, un remplaçant* ».

En conséquence, je vous propose de procéder à la désignation d'un nouveau représentant des Communes, désignation qui doit être opérée par les membres du collège des Communes :

Je vous propose donc d'approuver la délibération suivante :

L'Assemblée Générale

Considérant que le quorum est atteint,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG_2 du 16 février 2015 portant élection des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, au titre du collège représentant les communes,

Vu la délibération n° 2017-006 du 22 février 2017 de la commune de FONTGOMBAULT, désignant M. Louis FARALS pour la représenter au sein de l'Agence Technique Départementale 36, suite à la démission du Conseil municipal de M. Jean-Pierre DUPUY.

Vu les statuts de l'Agence Technique Départementale 36,

Vu les résultats du scrutin au sein du collège des Communes,

Décide :

Article Unique : Est désigné membre du Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36, au titre du collège représentant les Communes :

M. Louis De FARALS, commune de FONTGOMBAULT.

La Présidente



Nadine BELLUROT

ELECTION d'un REPRESENTANT des COMMUNES
par les MEMBRES du COLLEGE des COMMUNES
au CONSEIL d'ADMINISTRATION
de l'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 36

Procès-verbal des opérations de vote

Les membres de l'Agence Technique Départementale 36, réunis le 17 mars 2017 en Assemblée Générale Ordinaire dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Nadine BELLUROT, sont invités à procéder à l'élection d'un représentant des Communes au Conseil d'Administration de l'Agence.

Nombre de membres présents « collège Communes » : **64**

Nombre de pouvoirs « collège Communes » : **2**

M. Jean-Louis CHEZEAUX à M. Louis De FARALS

M. Christian BOISLAIGUE à M. Jean-Marie BONAC

M. Louis De FARALS, commune de FONTGOMBAULT, est candidat.

Il ne prend pas part au vote.

Le pouvoir qui lui a été remis par M. Jean-Louis CHEZEAUX, commune de SAINT-AIGNY, n'est pas pris en compte.

Nombre de votants : **64**

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre de voix « pour » : **64**
- Nombre de voix « contre » : **0**
- Nombre d'abstentions : **0**

M. Louis De FARALS, commune de FONTGOMBAULT, a obtenu **64** voix.

En conséquence, M. Louis De FARALS, commune de FONTGOMBAULT, est élu à l'unanimité représentant du collège des Communes au Conseil d'Administration de l'Agence Technique Départementale 36.

La Présidente,



Nadine BELLUROT